



**COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN**

**Secrétariat du Conseil général
Sekretariat des Generalrats**
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 – secretariatcg@courtepin.ch

PROCES-VERBAL NO 20 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 10 décembre 2025 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général pour la période 2025-2026.

Vice-présidence : Mme Valentine Schmutz Julmy

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo
M. Boris Geiser
M. Bernard Sturny
M. Raphaël Thalmann
M. Michel Werro

Ordre du jour :

- xSoire**
1. Salutations
 2. Assermentation de M. Olivier Meyer par Monsieur le Préfet M. Christoph Wieland
 3. Appel nominal
 4. Approbation de l'ordre du jour
 5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 septembre 2025
 6. Communication de la Présidence et du bureau du Conseil général
 7. Budget 2026
 - 7.1 Planification financière
 - 7.2 Présentation générale du budget 2026
 - 7.3 Budget 2026
 - 7.3.1 Budget de résultats
 - 7.4 Budget des investissements et financements
 - 7.4.1 Demande de crédit complémentaire de CHF 310 000.- pour la réfection canalisation, route, trottoir de la route de la Bergerie, Wallenried
 - 7.4.2 Demande de crédit de CHF 60 000.- pour l'achat d'étagères mobiles d'archivage à Villarepos
 - 7.4.3 Demande de crédit de CHF 130 000.- pour pose de panneaux publicitaires digitaux et standards
 - 7.5 Vote du budget global
 8. Postulat du groupe « Courtepin Ensemble » Recensement des équipements de base et de détail situés sur le territoire communal et identification de leur statut juridique (public ou privé)
 9. Communications du Conseil communal
 10. Réponses aux questions de la séance précédente
 11. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h00.

« Monsieur le Lieutenant de Préfet,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la séance de décembre consacrée au budget et vous rappelle que les discussions sont enregistrées. Veuillez utiliser les micros mis à disposition et indiquer votre nom avant de prendre la parole sur le point concerné. Cela facilite la rédaction du procès-verbal.

Chacun peut s'exprimer en français ou en allemand et je vous rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée.

La convocation à cette séance a été publiée avec la liste des objets dans la Feuille officielle n° 48 du 28 novembre, à la page 2076. Une erreur typographique s'est glissée dans la version allemande de la convocation : le mot « Conseil général » a été remplacé par « Conseil communal ». Je m'en excuse. Chaque conseillère générale et chaque conseiller général a également reçu la convocation par courrier postal. Tous les documents relatifs à la liste des objets ont été mis à disposition dans le cloud avant l'échéance légale de 10 jours.

Ce soir aurait dû être la dernière séance officielle de cette législature, mais comme cela a déjà été annoncé, une séance extraordinaire aura lieu début mars 2026.

Le programme de ce soir s'annonce néanmoins riche avec la présentation du budget.

Commençons tout de suite par le premier point, l'assermentation de M. Olivier Meyer, nouveau membre et collègue du Conseil général.

2. Assermentation de M. Olivier Meyer par Monsieur le Préfet M. Christoph Wieland

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, passe la parole à M. Nicolas Ostini, lieutenant de Préfet, pour procéder à l'assermentation de M. Olivier Meyer.

M. Nicolas Ostini, Lieutenant de Préfet, salue Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, les conseillers communaux et généraux ainsi que l'assemblée. Il indique qu'il est présent pour la première fois à cette séance, qui constitue la dernière de la législature. Compte tenu du programme chargé, il précise qu'il ne prolongera pas son discours.

Il transmet ses salutations personnelles ainsi que celles du Préfet, absent en raison d'un exercice des sapeurs-pompiers. Il souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année et exprime, au nom de la Préfecture, des remerciements pour l'engagement et le travail réalisés en faveur de la collectivité. Il souligne l'importance de l'implication des personnes œuvrant pour les intérêts communaux et les félicite pour leur contribution.

Il conclut en souhaitant bonne continuation pour la législature en cours et, éventuellement, pour la suivante.

Il procède à l'assermentation de M. Olivier Meyer en prononçant le texte suivant, conformément à l'article 57 de la Loi sur les communes :

« Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste. »

M. Olivier Meyer prête serment.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, remercie M. le lieutenant de préfet en lui offrant un petit cadeau. Elle félicite également M. Olivier Meyer et espère qu'il aura beaucoup de plaisir à travailler au sein du Conseil général.

3. Appel nominal

L'appel nominal fait remarquer les arrivées tardives de Messieurs Baptiste Esseiva, Cédric Monney, Stefan Renz et de Madame Lara Fantinati.

Absence non excusée : aucune

46 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 24 voix en cas de vote.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) l'ordre du jour tel que présenté.

5. Approbation du procès-verbal no 19 de la séance du 24 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) le procès-verbal de la séance N°19 du 24 septembre 2025.

6. Communication de la présidence / informations du bureau du Conseil général

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général souhaite aborder quelques points administratifs en premier lieu.

Une erreur typographique s'est glissée dans la liste des objets en allemand. Le budget ainsi que le point suivant de la liste, le postulat déposé, sont regroupés sous le point 7. Veuillez toutes et tous excuser cette erreur. La version française est correcte.

« Comme je l'ai déjà mentionné, une séance extraordinaire du Conseil général est fixée au **4 mars 2026**. Bien que la législature soit officiellement terminée, il incombe aux membres du Conseil général actuellement élus de participer à cette réunion. Nous aurons un sujet important à discuter, à savoir les coûts liés au projet de la Ferme Michel. Mais nous en reparlerons l'année prochaine.

Je tiens également à vous informer qu'aux alentours de 22h30, nous déciderons si nous clôturons les débats ce soir et reportons la suite de la séance à demain jeudi ou si nous arrivons au bout de l'ordre du jour ce soir. Ceci dépendra de l'avancée de nos débats. En effet, il n'est pas très judicieux de discuter beaucoup plus longtemps que 3h30. La baisse de concentration a une influence négative sur la qualité des discussions. Si nous interrompons la séance aujourd'hui, l'apéritif aura lieu après la séance de demain jeudi.

Certaines listes de présence des différents groupes ont déjà été signées hier après-midi (mardi 8 décembre). Les listes de présence encore en suspens pour l'année 2025 peuvent être remises au secrétariat après la séance d'aujourd'hui afin qu'elles puissent être signées dans les délais. Merci pour votre bonne collaboration.

Le 5 novembre 2025 a eu lieu la séance d'information concernant les élections communales du printemps 2026. L'événement a été très bien fréquenté : environ 50 à 60 personnes intéressées se sont réunies à 20h00 dans la salle sous l'église. M. Eric Vonlanthen a présenté les tâches et les devoirs du Conseil communal, M. Bernard Sturny a expliqué le fonctionnement du Conseil général, avant que les différents groupes du Conseil général se présentent brièvement. La forte participation montre l'intérêt de la population pour la séparation des pouvoirs et pour l'avenir commun de la Commune. Je remercie M. Eric Vonlanthen pour son ouverture d'esprit et sa collaboration, Mme Gilda Bello pour son soutien actif dans l'organisation, M. Bernard Sturny pour son initiative et sa grande implication dans l'événement, ainsi que tous les porte-paroles des groupes pour la présentation de leurs groupes. C'est un événement réussi, utile et apprécié par de nombreuses personnes.

Enfin, deux pages entières dans le Freiburger Nachrichten ont été consacrées au Conseil général de Courtepin. Le premier article est paru le 14 novembre 2025. Il présentait le point de vue du Conseil général : Messieurs Norbert Haas, Bernard Sturny et moi-même avons répondu aux questions de la journaliste. Deux semaines plus tard, le 28 novembre 2025, le Conseil général a été décrit du point de vue du Conseil communal. Mme Marianne Scherrer Brantschen et M. Martin Moosmann ont représenté le Conseil communal. Les deux reportages sont bienveillants, soulignent les difficultés initiales et les défis supplémentaires liés au bilinguisme. Tous les membres du bureau ont les articles sur WhatsApp. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à leur membre du bureau pour obtenir une copie de l'article en allemand. »

M. Cédric Monney arrive en séance à 19h13, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 47.

M. Stephan Renz arrive en séance à 19h15, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 48 et la majorité à 25.

7. Budget 2026

Le prochain point concerne le budget 2026. Ce point est un peu complexe. Voici donc le résumé de l'organisation légale de ce point.

M. Éric Vonlanthen présente tout d'abord la planification financière. Ensuite, M. Daniel Jorio, président de la commission financière, procède à la lecture du rapport de la commission financière. Aucun vote n'est prévu à ce stade. Les membres sont invités à conserver leurs éventuelles questions jusqu'à la fin de la présentation du budget.

Ensuite, M. Eric Vonlanthen fera une présentation générale du budget 2026, M. Daniel Jorio, président de la commission financière, procèdera à la lecture du rapport de la commission. Aucun vote ni aucune intervention ne sont prévus sur ce point.

De plus, le vote sur le budget global a lieu à la toute fin de ce point de l'ordre du jour.

7.1 Planification financière

Mme Cornelia Rolli Salathe passe la parole à M. Eric Vonlanthen

M. Eric Vonlanthen indique que la procédure relative au budget sera suivie conformément aux règles établies. Il précise que la présentation du plan financier, transmis avec la convocation, concerne les investissements des catégories A et B pour la période 2026 à 2030. Ce plan prévoit un volume total d'investissements de 56 millions de francs sur les cinq prochaines années, montant jugé conséquent mais conforme aux estimations précédentes.

Parmi ces investissements, plus de 10 millions sont destinés au secteur des eaux usées, notamment pour les travaux de canalisation. L'intervenant souligne que ce plan représente le maximum des dépenses envisagées pour la période, ce qui constitue un défi important au regard des capacités de réalisation observées ces dernières années.

Il rappelle que cette planification repose sur les informations actuellement disponibles et qu'elle reste évolutive. Le déficit cumulé prévu s'élève à 9 743 375 francs sur cinq ans, soit un montant presque doublé par rapport à la planification précédente. Cette augmentation s'explique principalement par trois facteurs :

- des charges supplémentaires directes liées au Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE),
- des charges indirectes associées à ce plan,
- une hausse substantielle des coûts du transport scolaire.

Ces trois postes représentent environ 800 000 francs et seront détaillés ultérieurement.

Concernant les indices utilisés pour la planification, il est précisé que la progression démographique est estimée à 2,2 % par an, la santé à 2 % (contre 1,2 % précédemment), le social à 2 %, et le coût de la vie à 1,2 %, identique à l'année passée. M. Eric Vonlanthen rappelle que, malgré l'utilisation de ces indices, de nombreuses positions ont été ajustées manuellement afin de limiter les écarts et de tenir compte des exceptions.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

M. Baptiste Esseiva arrive en séance à 19h26, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 49.

7.2 Présentation générale du budget 2026

M. Eric Vonlanthen présente une introduction générale concernant l'établissement du budget 2026. Il rappelle que plusieurs éléments ont été pris en compte, notamment le PAFE, qui a eu un impact significatif sur la réflexion budgétaire.

Le Conseil d'État a recommandé aux communes d'intégrer l'entièreté du PAFE dès le 1er janvier 2026, afin d'assurer une cohérence entre les collectivités. Cette recommandation vise à éviter des disparités entre communes qui appliqueraient le PAFE partiellement ou à des dates différentes. La commune de Courtepin a donc élaboré son budget en tenant compte de cette directive.

Le PAFE a des incidences au niveau du revenu. Si Courtepin n'applique pas la progression à froid, des revenus supplémentaires d'un montant de 382 728 francs seront générés. Cela correspond à des entrées supplémentaires consécutives à la mise en application du PAFE en cours d'année.

Le PAFE entraîne des incidences directes et indirectes sur le budget communal :

- des charges indirectes liées notamment aux salaires et aux pots communs ;
- des charges directes supplémentaires qui s'élèvent à 51 495 francs.

L'augmentation des pots communs atteint 9,9 % en 2026, contre 5 % en moyenne les années précédentes. Sur cette base, il est estimé que 4,5 % de l'augmentation des pots communs existants sont liés au PAFE. Cette hausse est estimée à 570 000 francs pour la Commune.

Ainsi, les charges supplémentaires liées au PAFE s'élèvent à environ 620 000 francs par année.

En ajoutant l'augmentation des coûts du transport scolaire (150 000 francs), le total atteint 800 000 francs par an, soit environ 4 millions sur cinq ans, ce qui explique en grande partie l'augmentation du déficit cumulé dans le plan financier par rapport à l'année précédente.

Il souligne également que le budget du Réseau Santé Lac (RSL) a été refusé par l'Assemblée des délégués. Une correction sera nécessaire, avec une diminution estimée entre 3 % et 4 %, soit environ 50 000 francs en moins pour la Commune.

M. Eric Vonlanthen indique que le total des charges s'élève à 27 921 264 francs, comme mentionné dans le message et son résumé. Le total des revenus est de 26 195 285 francs, ce qui conduit à un budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 présentant un déficit de 1 725 979 francs. Ce déficit correspond à 6,59% des revenus, une tendance déficitaire qui était déjà anticipée dans les planifications précédentes.

Il précise que, malgré les ajustements évoqués précédemment, le résultat reste proche des estimations initiales. Toutefois, il souligne une évolution préoccupante : l'augmentation importante des charges liées aux pots communs, qui atteignent pour la première fois une hausse de 10%, soit environ 300 000 francs supplémentaires. Ces charges, qui ne sont pas entièrement maîtrisées par la Commune, dépendent en partie des décisions d'assemblées de délégués et de comités intercommunaux. Pour la première fois, elles représentent près de la moitié des charges totales de la Commune.

Il rappelle également que trois investissements seront présentés ultérieurement, conformément à la procédure budgétaire :

- 300 000 francs pour un projet lié à la voirie ;
- 60 000 francs pour l'achat d'étagères ;
- 130 000 francs pour la pose de panneaux publicitaires.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

La commission donne un préavis favorable.

7.3 Budget 2026

7.3.1 Budget de résultats

M. Eric Vonlanthen présente la dernière partie consacrée au budget, à savoir la présentation détaillée. Il rappelle que les explications relatives à chaque poste ont été transmises avec la convocation et indique avoir préparé un schéma illustrant l'écart entre le budget 2026 et celui de 2025. Des explications sont données pour toutes les variations de plus ou moins 10 000 francs.

Dans le domaine **de l'enseignement et de la formation** certaines variations dépassent 10 000 francs. Celles-ci concernent pour 146 721 francs des pots communs et pour 253 121 francs des comptes propres. Malgré les charges liées aux salaires des enseignants et aux contributions intercommunales, une part importante des écarts s'explique par des comptes propres. Une différence notable de 180 000 francs apparaît au compte **2195.3130**, relatif aux transports scolaires. M. Eric Vonlanthen explique que cette augmentation découle des optimisations envisagées pour la logistique des transports, en réponse aux problèmes d'horaires et de discipline signalés. Ces ajustements impliquent une offre nécessitant un véhicule supplémentaire et l'engagement d'un surveillant (non systématique). Cette offre, encore en négociation avec le prestataire, n'a pas été validée par le Conseil communal. Pour le budget, le montant retenu correspond à l'offre initiale, sous réserve d'une réduction lors des négociations, tout en maintenant l'amélioration qualitative attendue.

Concernant le compte **2170.3144.00** relatif aux frais d'entretien des bâtiments scolaires, il est précisé que, pour la première fois, la valeur totale du nouveau pavillon scolaire est prise en compte à hauteur de 1 % pour l'entretien courant, conformément à la pratique appliquée aux autres bâtiments.

Pour le chapitre « **Culture et loisirs** », les variations de plus ou moins 10 000 francs concernent exclusivement des comptes propres, pour un total de 217 052 francs, sans incidence des pots communs. M. Eric Vonlanthen cite notamment le compte **3412.3144.00**, relatifs aux frais d'entretien de Festisport, qui diminuent de 200 000 francs par rapport à 2025. Cette baisse s'explique par la réalisation, en 2025, de travaux exceptionnels tels que la rénovation du toit. En 2026, les frais reviennent à un niveau courant, soit environ 80 000 francs, correspondant à 1 % de la valeur du bâtiment.

Il est précisé que, dans le chapitre « **Santé** », les variations constatées sont inverses par rapport aux autres postes. Les écarts de plus ou moins 10 000 francs concernent exclusivement des pots communs, sans incidence sur les comptes propres de la commune. Il indique que cette augmentation est principalement liée au budget du Réseau Santé Lac (RSL), qui entraîne à lui seul une hausse de charges de 375 554 francs répartie sur différentes positions gérées par l'association. Ce réseau administre environ cent postes budgétaires. Il ajoute que ce montant devrait être réduit d'au moins 50 000 francs, voire davantage, en fonction du budget révisé qui sera présenté par l'association.

En ce qui concerne le chapitre « **Prévoyance sociale** », il indique que ce poste représente un montant total de 517 457 francs, entièrement constitué de pots communs. Il précise que deux nouvelles positions apparaissent dans ce chapitre, directement liées au PAFE, sous réserve des résultats du référendum. Il s'agit des comptes **5220.3631.00** et **5320.3631.00**, qui correspondent à des charges supplémentaires imposées aux communes. Pour la commune de Courtepin, ces nouvelles charges s'élèvent à 517 000 francs.

Les variations de plus ou moins 10 000 francs pour le chapitre « **Trafic et communication** » concernent des comptes liés aux pots communs pour un montant total de 88 302 francs, ainsi que des comptes propres pour 237 813 francs.

M. Eric Vonlanthen attire l'attention sur la position **6150.3141.00** relative à l'entretien des routes, qui présente une augmentation de 100 000 francs par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte d'un relevé précis des besoins d'entretien courant, notamment la réparation des fissures après l'hiver et le marquage des lignes. Un montant supplémentaire

est prévu pour la remise en conformité des passages piétons sur le territoire communal, conformément aux exigences légales.

Concernant le chapitre « **Protection de l'environnement et aménagement** », il mentionne des variations de 245 000 francs pour les pots communs et de 76 706 francs pour les comptes propres. Il précise également une diminution de 739 147 francs sur un poste de revenu, liée à la décision prise l'année précédente par le CEFREN de vendre une partie des droits d'eau et d'en louer une autre. Cette opération avait généré une rentrée exceptionnelle en 2025, qui ne se reproduit pas en 2026, expliquant la différence constatée.

Pour le compte **7201.3510.00**, il y a une diminution de 521 542 francs, liée à l'encaissement des taxes destinées à couvrir les frais de fonctionnement. Il précise que le coût de fonctionnement est inférieur au coût effectif, ce qui entraîne l'absence de mise en réserve pour l'exercice en cours. En 2025, le budget prévoyait une mise en réserve, car les taxes encaissées étaient supérieures aux coûts. Cette année, la situation est inversée : il est prévu d'encaisser 123 394 francs de taxes de moins que le coût réel, ce qui implique une dissolution de la réserve à hauteur de 123 354 francs.

Concernant le compte **7201.3510.01**, M. Eric Vonlanthen explique qu'il s'agit d'un écart similaire, mais appliqué au maintien des installations. Il rappelle qu'il existait auparavant une réserve unique pour l'eau potable et les eaux usées, mais qu'il est désormais obligatoire de distinguer les mises en réserve destinées au fonctionnement et celles prévues pour le maintien de la valeur sur les futurs investissements. Pour ce poste, un montant de 877 240 francs est mis en réserve, correspondant au surplus de taxes attendu en 2026 par rapport aux frais financiers liés aux installations d'eaux usées.

Il conclut en indiquant qu'un point spécifique sur les réserves sera présenté ultérieurement, conformément à la demande formulée en septembre, afin de visualiser leur état actuel et leur évolution.

Pas de commentaires à faire au sujet du chapitre « **Economie publique** ».

Chapitre « **Finances et impôts** » : l'évolution des impôts des personnes physiques a été établie sur la base des statistiques fiscales cantonales. Ces prévisions concernent les revenus et la fortune des contribuables. M. Eric Vonlanthen précise que ces données ont été ajustées à la baisse par la Commune, en raison du vote sur l'abolition de la valeur locative. En effet, pour les années 2026 et 2027, il est prévu que les contribuables puissent encore déduire les frais d'entretien des bâtiments. Ce qui ne sera plus le cas les années suivantes. Ce qui pourrait entraîner une diminution des recettes fiscales. Cette perspective a conduit à atténuer les estimations issues des statistiques cantonales. Pour les impôts des sociétés, il indique que les prévisions reposent également sur les statistiques cantonales, mais qu'elles tiennent compte de la configuration particulière de Courtepin. Des échanges ciblés ont eu lieu avec les principaux acteurs économiques de la Commune afin d'intégrer leurs propres projections. Il souligne que ces prévisions restent incertaines, mais qu'elles reflètent au mieux les informations disponibles à ce jour.

M. Eric Vonlanthen rappelle les **indicateurs à surveiller**, en se référant à une slide déjà présentée l'année précédente. Il indique que ces indicateurs avaient montré qu'une baisse du taux d'imposition pouvait se justifier à condition que celle-ci puisse être maintenue sur une période de 3 ans minimum, afin d'assurer une répartition équitable.

Il précise que l'un des points sensibles concerne le taux d'endettement net. Selon les indicateurs évoqués par le président de la commission financière, ce taux devrait rester en dessous de 200 %. Lorsqu'il dépasse 100 %, des mesures doivent être envisagées et discutées pour en comprendre les causes.

M. Eric Vonlanthen présente un graphique illustrant la situation particulière de Courtepin. Il explique que, selon les projections, le **taux d'endettement** net atteindra 410 % en 2031, soit plus du double du seuil indicatif. Cette hausse est principalement due à l'investissement lié à la STEP de Pensier, dont la Commune assumera 42 % des coûts. Cet investissement générera des charges financières importantes, estimées à environ 30 millions de francs, venant s'ajouter à un endettement actuel supérieur à 45 millions. Il souligne que ce

dépassement du taux d'endettement net est tolérable si le taux d'autofinancement atteint, sur les cinq dernières années, une moyenne d'au moins 80%.

Il indique que la situation présentée reste conforme aux projections établies l'année précédente. Il précise que le dépassement des indicateurs, notamment du taux d'endettement net, pourrait intervenir dès 2027 si la STEP poursuit son rythme de construction et d'endettement. Il rappelle que ces indicateurs ont pour objectif d'alerter et de permettre une analyse en collaboration avec le Canton afin d'en comprendre les causes. Cette charge financière importante ne justifie pas une augmentation des impôts, car les investissements relatifs aux eaux usées doivent être financés exclusivement par les taxes et non par l'impôt.

Il présente ensuite un schéma corrigé des effets indirects des nouvelles charges liées aux eaux usées. Selon ces projections, le dépassement de la barre des 200 % interviendrait en 2029, en tenant compte uniquement des investissements de catégorie A et de ceux déjà votés. Il souligne que ces indicateurs restent cohérents avec les hypothèses formulées l'année précédente.

Enfin, il précise que le taux d'autofinancement, bien qu'impacté par certains projets coûteux, pourrait être amélioré par un ralentissement temporaire des investissements, permettant ainsi de rétablir un équilibre financier à moyen terme.

Le prochain point abordé concerne **l'évolution des réserves liées à la distribution d'eau**, conformément à la demande formulée en septembre. Il explique que la courbe bleue représente la réserve destinée à l'équilibre du compte de fonctionnement, tandis que la courbe rouge correspond à la réserve constituée pour couvrir les charges financières consécutives aux investissements. Les deux réserves sont en augmentation. Au 31 août 2024, elles s'élevaient respectivement à 3 millions et 2,6 millions. Selon les projections, la réserve pour le fonctionnement passera de 3 à 4 millions en cinq ans, soit une augmentation d'un million. La réserve pour le maintien de la valeur augmentera d'environ 1,1 million sur la même période.

M. Eric Vonlanthen précise que cette constitution de réserves est liée aux investissements prévus dans le plan financier, lesquels ne sont pas particulièrement importants pour l'eau potable. Il souligne que ces réserves dépendent également de la consommation d'eau et des taxes qui y sont associées. Il attire l'attention sur le fait que la consommation d'eau pourrait diminuer à partir de 2031, notamment en cas de départ d'un acteur économique majeur de la Commune, ce qui représenterait environ un tiers de la consommation actuelle. Cette baisse entraînerait mécaniquement une diminution des taxes liées à la consommation d'eau. À ce jour, il n'est pas encore possible de savoir ce qui remplacera cette activité économique.

Mme Lara Fantinati arrive en séance à 20h00, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 50, la majorité reste à 25, la voix de la présidence fait foi en cas d'égalité.

Questions, remarques

La parole est donnée à **M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune »**. Il indique avoir plusieurs questions et souhaite obtenir des explications.

Sa première question concerne la planification financière, et plus particulièrement le PAFE. Il demande si ce dispositif vise à réduire les dépenses et à assainir les finances. Selon lui, en théorie, les pots communs devraient également diminuer, notamment en l'absence d'augmentation salariale. Il rappelle que des mesures d'assainissement sont prévues pour les institutions, ce qu'il connaît bien. Cependant, il constate un effet inverse dès 2026, peut-être partiel, mais qui pourrait entrer en vigueur au 1er juillet. Il souhaite comprendre le mécanisme en cause et demande un exemple concret de charge supplémentaire, représentant les 5 % d'augmentation du pot commun, liée au PAFE. Il souligne que, spontanément, il aurait pensé que le PAFE aurait un effet positif en stabilisant les dépenses, ce qui est précisément son objectif.

Il ajoute qu'un report de charge pourrait expliquer cette situation, mais cela impliquerait, selon lui, une nouvelle loi ou une modification adoptée par le Grand Conseil, modifiant la répartition

des charges entre les communes et le Canton. Il indique ne pas avoir eu connaissance d'une telle modification et sollicite des éclaircissements à ce sujet.

M. Eric Vonlanthen remercie pour la question et apporte des précisions. Il indique qu'il ne se souvient plus exactement de la date, mais mentionne qu'ils étaient à Grangeneuve pendant deux jours pour discuter de ce sujet. Il confirme qu'il y a des économies, mais souligne que le plan porte bien son nom. C'est le plan d'assainissement des Finances de l'Etat. C'est pour cette raison que des discussions ont eu lieu avec l'association des communes.

Il explique qu'il n'y a pas de report de charge au sens strict, mais que la répartition a changé : auparavant, le Canton assumait 50 % et les communes 50 %, alors qu'à présent, la proportion est de 70 % pour les communes et 30 % pour le Canton. Il précise que plusieurs éléments illustrent cette évolution, notamment deux gros comptes qui étaient auparavant pris en charge par le Canton et qui le sont désormais par les communes.

Il mentionne également des cas particuliers, comme celui des gravières, où une commune devait supporter des coûts très élevés. Dans certains cas, la répartition est passée à 80 % pour la Commune et 20 % pour le Canton. Il ajoute que le domaine social est également concerné par ces changements. Selon lui, cette situation explique la réaction forte de l'association des communes, qui a estimé que le plan d'assainissement des finances de l'État se traduit par une décharge sur les communes.

Il précise que de nombreuses positions ont évolué, passant de 50-50 à 60-40 ou 70-30. Il conclut en indiquant que, même si ces ajustements semblent mineurs, lorsqu'on cumule plusieurs petites charges dans les différents pots communs, cela peut représenter des montants importants, notamment lorsque les charges globales atteignent 12 millions.

M. Stephan Renz poursuite avec une question sur la position **2195.3130.00**, relatifs aux prestations de services pour le bus scolaire, sujet déjà abordé. Il formule d'abord une remarque, suivie d'une question.

Il rappelle qu'il y a deux ans ou deux ans et demi, lors de la stratégie visant à externaliser ce service, auparavant internalisé avec les salaires des chauffeurs, l'achat et l'entretien des bus, l'un des arguments avancés était la possibilité de réaliser des économies. Il reconnaît que l'externalisation a également permis d'améliorer la qualité du service et d'augmenter la densité des courses, probablement en lien avec la croissance des classes ou des besoins.

Cependant, il constate que les coûts ont fortement augmenté, avec une hausse d'environ 50 % à 60 %. Il souligne que cette évolution va dans le sens contraire des attentes initiales. Il indique que le montant atteint désormais 425 000 francs et pose la question suivante : la négociation avec le prestataire étant en cours, est-il nécessaire de remettre le contrat sur le marché ? Si tel est le cas, cela implique-t-il une procédure de marché public, avec éventuellement une ouverture aux prestataires cantonaux ou au-delà, et une publication sur la plateforme simap.ch?

M. Eric Vonlanthen remercie pour la remarque et confirme qu'elle est tout à fait pertinente. Il explique que la situation actuelle est effectivement surprenante et que c'est pour cette raison que le dossier reste en suspens. Lors de l'abandon des transports scolaires gérés en interne au profit d'une externalisation, l'un des arguments avancés était que le coût ne serait pas supérieur, voire légèrement inférieur, tout en bénéficiant d'un service professionnel. L'objectif était de simplifier la gestion, notamment en évitant de devoir s'occuper des absences, pour un prix équivalent.

Il constate que ce n'est pas le cas et confirme que les montants ont fortement augmenté. Il précise que l'offre actuelle est en cours de négociation et que cette négociation devra être finalisée très rapidement, d'ici mi-janvier ou fin janvier. Il indique que le Conseil communal n'a pas validé l'offre en l'état, car elle soulève des questions importantes liées aux règles des marchés publics. En effet, le montant dépasse désormais 250 000 francs, ce qui impose le respect des procédures légales, sauf si le contrat initial avait déjà été conclu dans le cadre d'une procédure conforme et qu'il reste encore en vigueur pour une durée déterminée.

Il ajoute que ces points ont été transmis au dicastère pour analyse. Le Conseil communal souhaite savoir si le contrat actuel est toujours valable, s'il a été établi conformément aux règles des marchés publics et, dans le cas contraire, si une solution transitoire est envisageable pour rester dans la légalité, par exemple en limitant les optimisations afin de ne pas franchir les seuils réglementaires. Le dicastère travaille actuellement sur ces questions et devrait revenir avec des propositions lors de la séance prévue en janvier. M. Eric Vonlanthen conclut en confirmant que ces préoccupations sont exactement celles qui ont conduit le Conseil communal à refuser l'offre dans sa forme actuelle.

M. Stephan Renz introduit la question suivante, qui concerne le compte **4120.3612.01** relatif à la participation aux frais de gestion du Réseau Santé Lac (RSL). Il rappelle que ce point a déjà été évoqué, notamment en lien avec l'augmentation constatée. Il précise qu'une diminution de 50 000 francs pourrait intervenir en raison du refus du budget, ce qu'il a bien noté. Toutefois, il souligne que, malgré cette correction, l'augmentation reste très importante.

Il indique que la comparaison entre le compte 2024 et les budgets 2025 et 2026 révèle une hausse significative, estimée entre 15 %, 20 % et parfois jusqu'à 40 % par rapport aux derniers comptes connus. Il demande des explications sur les raisons de cette augmentation et souhaite obtenir deux ou trois éléments concrets. Il s'interroge notamment sur un éventuel renforcement des équipes. Selon lui, il ne s'agit pas de travaux de rénovation, mais bien de coûts liés au fonctionnement.

M. Eric Vonlanthen explique qu'une décision a été prise il y a deux ans de professionnaliser l'association et de centraliser certaines fonctions clés, telles que les ressources humaines et la direction financière. Auparavant, chaque établissement disposait de son propre directeur. L'objectif annoncé était de réaliser des économies d'échelle grâce à cette professionnalisation. Toutefois, il constate que ces économies ne se sont pas matérialisées et que les coûts ont augmenté. Il précise que les directeurs individuels ont été remplacés par des fonctions spécialisées : directeurs financiers, directeurs hôteliers, directeurs de soins, ainsi qu'une directrice des ressources humaines, poste qui n'existe pas auparavant. Ces fonctions entraînent des coûts supplémentaires. Par ailleurs, il souligne que le Réseau Santé Lac a dû faire face à des problèmes d'attractivité et de recrutement du personnel. Pour rendre les postes plus attractifs, les conditions de travail ont été améliorées, notamment par une révision substantielle des prestations de la caisse de pension, ce qui a généré des coûts importants. Ces mesures étaient nécessaires pour attirer et fidéliser le personnel, dans un contexte où les établissements se concurrençaient pour recruter.

Il indique que ces évolutions ont entraîné une hausse significative des charges de fonctionnement. Entre 2023 et 2026, la contribution des communes est passée d'environ 6 millions à 10 voire 12 millions. Il précise que ces coûts concernent essentiellement le fonctionnement, y compris le renforcement des prestations à domicile via Spitex, ce qui peut être considéré comme positif, car cela coûte moins cher que l'hébergement en établissement.

Enfin, il souligne que cette professionnalisation a généré une charge administrative importante, censée optimiser la gestion. Il mentionne que les communes ont réagi face à cette augmentation des coûts, notamment dans un contexte où s'ajoutent d'autres charges comme celles liées au PAFE. Les communes demandent désormais à constater les effets concrets de l'optimisation annoncée lors de la mise en place de cette réorganisation.

M. Stephan Renz remercie pour les réponses apportées et pose une nouvelle question concernant les comptes **5320.3631.00**, probablement en lien avec le compte **5220.3631.00**. Il s'interroge sur le fait qu'il s'agisse de prestations complémentaires à l'AI et précise qu'il ne pense pas que ce point ait été abordé.

M. Eric Vonlanthen confirme qu'il s'agit des deux nouveaux comptes, correspondant à des prestations désormais à la charge des communes. Il précise que cela fait partie du PAFE, qui prévoit que les communes assument désormais l'intégralité de ces contributions et prestations. C'est pour cette raison que ces postes apparaissent dans le budget.

M. Stephan Renz demande si cela est lié à l'introduction des prestations complémentaires familles (PC familles), qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Il évoque la possibilité de deux effets : un report de charges pour les prestations complémentaires AI, qui étaient auparavant financées à 100 % par le Canton, et une nouvelle charge liée aux PC familles. Il constate que le montant passe de zéro à 200 000 francs et s'interroge sur le pourcentage exact, sans pouvoir le confirmer.

M. Eric Vonlanthen indique qu'il faudra vérifier ce point.

M. Stephan Renz poursuit en demandant quel serait l'impact des PC familles dans ce contexte. Il suppose que le compte **5326.3631.00** reflète deux effets : le report des PC existantes et la nouvelle charge liée aux PC familles. Il estime qu'il serait utile d'avoir ces précisions pour une meilleure compréhension, même si cela ne modifie pas le montant global.

M. Eric Vonlanthen répond qu'il ne dispose pas du détail concernant la part des PC familles dans ce montant, mais précise que cette information pourra être communiquée ultérieurement.

M. Stephan Renz indique qu'il arrive au terme de ses questions et aborde le compte **6220.3611.00**. Il précise qu'il ne pense pas que ce point ait été traité. Ce compte concerne la participation aux dépenses cantonales dans le cadre du trafic régional et de l'agglomération. Il souligne qu'une augmentation substantielle de 20 % est constatée par rapport aux budgets 2024 et 2025. Il explique qu'il ne parvient pas à identifier le contenu exact de cette charge. Il mentionne que le compte 6220.3611.00 correspond à la participation aux dépenses cantonales et suppose qu'il pourrait inclure des contributions liées aux TPF ou à la TransAgglo, bien que cela semble dépasser la zone concernée. Il précise les montants 532 992 francs en 2026, contre 444 690 francs en 2025 et 371 518 francs en 2024.

M. Eric Vonlanthen confirme qu'il s'agit d'un pot commun et indique qu'il ne dispose pas du détail. Il précise qu'il n'a pas tous les éléments concernant ce poste, car chaque compte n'a pas été détaillé. Il évoque la possibilité d'un report de charge, sans certitude, et explique que la décision a été prise d'attendre pour voir ce qui serait appliqué. Il ajoute qu'il est possible de demander au Canton le détail de la composition de ce montant, car celui-ci est transmis directement par le Canton.

M Stephan Renz propose d'inscrire dans le procès-verbal une remarque indiquant qu'un suivi sera effectué après la séance.

M. Leon Rufino remercie M. Eric Vonlanthen pour sa présentation, qu'il qualifie de très bonne, comme à l'accoutumée. Il exprime toutefois une préoccupation concernant le PAFE. Il indique avoir eu l'impression que les pertes étaient présentées comme étant uniquement liées au PAFE, alors que les pertes dues à celui-ci représentent environ 800 000 francs. Il précise que le total des pertes s'élève à 1,7 million, ce qui signifie qu'il reste environ 800 000 francs relevant de la responsabilité communale. Il souligne que l'incertitude demeure quant à l'application du PAFE, qui dépendra des décisions cantonales.

Il exprime sa déception, estimant que le budget présenté devrait permettre d'agir sur les postes communaux, indépendamment du PAFE. Il rappelle que certaines charges augmentent de manière significative, citant notamment les transports, l'informatique et les salaires des concierges, avec des hausses de 7 % cette année et de 17 % l'année précédente. Selon lui, le rôle du Conseil communal est de travailler sur ces points et de proposer un budget équilibré, sans déficit, en identifiant des solutions concrètes.

Il insiste sur le fait que, sur un total de 27 millions de charges, une économie de 2 % est envisageable, ce qui correspond à environ 600 000 ou 700 000 francs. Il considère qu'une entreprise parvient à réaliser ce type d'effort et que la Commune devrait en être capable. Il regrette que le dossier transmis ne présente pas un budget sans le PAFE, estimant que celui-

ci devrait être traité séparément, compte tenu de son incertitude. Il conclut en réaffirmant son point de vue, tout en saluant la qualité de la présentation.

M. Eric Vonlanthen remercie pour le compliment concernant la présentation, mais précise qu'il souhaite apporter des explications. Lors de la décision prise l'année précédente de réduire les impôts, il était prévu et planifié que la Commune fonctionnerait pendant quelques années avec des déficits. Cette orientation figurait dans la planification financière, qui anticipait un déficit d'environ 850 000 à 900 000 francs. L'objectif était d'utiliser une partie des réserves importantes en capital propre, car c'est le seul moyen disponible pour compenser ces déficits. Le but reste toutefois de maintenir un équilibre budgétaire.

Il souligne qu'avec la baisse des impôts à 80 centimes, les recettes sont difficiles à équilibrer, ce qui était prévu et considéré comme normal. Il était admis que la Commune devrait puiser dans ses réserves. Les efforts ont été faits pour répartir les charges au mieux, afin de limiter le déficit à environ 200 000 francs, ce qui reste conforme à l'objectif initial.

Enfin, il prend note de la remarque concernant la nécessité, à l'avenir, de détailler davantage les positions qui concernent uniquement la Commune.

Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wählern » précise qu'il ne s'agit pas d'une question, mais d'apporter quelques éléments de réponse. Elle indique que les PC familles entreront en vigueur au début de l'année prochaine, conformément à une loi votée. Cette charge ne relève pas du PAFE, mais sera du ressort des communes. Des guichets familles seront mis en place et gérés par les services sociaux régionaux. Selon elle, cela peut expliquer une partie des montants inscrits sous PC, car ces prestations concerneront des personnes supplémentaires par rapport à celles bénéficiant déjà de l'aide sociale, avec des conditions plus souples que celles appliquées par les services sociaux.

Elle ajoute également qu'il y a eu une augmentation du montant forfaitaire pour le Réseau Santé Lac. Une partie de ces montants est destinée aux proches aidants. Cette mesure vise à éviter que les personnes ne soient placées en EMS, ce qui explique aussi l'augmentation du budget du Réseau Santé Lac.

Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble », souhaite ajouter que de nombreuses informations se trouvent sur la page web suivante : <https://www.fr.ch/parlinfo/app/business/0366a7c1797b48c5a3073ee9875ba386>

Mme Regula Hayoz Helfer demande des explications supplémentaires concernant le taux d'endettement et les investissements.

M. Eric Vonlanthen explique que les investissements A et B peuvent être réalisés comme prévu. L'analyse des projections montre que la situation doit être surveillée, car le taux d'endettement est en dessus des normes.

Mme Regula Hayoz Helfer demande ce qu'il advient des investissements de catégorie C, qualifiés de « nice to have ».

M. Eric Vonlanthen répond qu'il était clair dès le départ qu'il serait impossible de réaliser l'ensemble des investissements de catégorie C. Il précise que certains d'entre eux ont été reclasés en catégorie B et qu'avec la nouvelle législature, des changements de catégories pourront encore intervenir.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre Commune » remercie M. Eric Vonlanthen pour les informations concernant les taxes d'eau, l'épuration et la situation des réserves. Il pose la question suivante : le plan de financement des ouvrages d'épuration de la Commune a-t-il été mis à jour ? Il rappelle que le dernier plan date de 2021 et qu'il avait été utilisé pour l'élaboration du nouveau règlement des eaux.

M. Eric Vonlanthen confirme qu'il s'agit du PGE (Plan général d'évacuation des eaux), qui couvre une durée d'environ 30 ans. Il précise que le plan de financement est inclus dans la planification financière pour les cinq prochaines années et a bien été actualisé. Il explique que ce plan prend en compte les travaux liés aux routes et aux canalisations. Le PGE constitue un inventaire complet des conduites, indiquant leur âge et leur risque de casse, et débouche sur un plan de maintenance à long terme. La Commune s'appuie sur ce plan pour prioriser les travaux lors de la réfection des routes. Les interventions sont réalisées en fonction des urgences et peuvent être déplacées d'une année à l'autre en raison des autres travaux planifiés.

M. Philippe Stöhr poursuit, il indique qu'il comprend la nécessité de constituer des réserves. Il rappelle qu'en 2024, 40 % des entrées de taxes de base sur l'épuration doivent être considérées, auxquels s'ajoutent 30 % prévus en 2025. Il souligne que plusieurs millions ont déjà été encaissés depuis 2022 au titre des taxes supplémentaires. Il précise que l'amortissement de la STEP sera de 33 ans, ce qui permet de calculer le montant des réserves à constituer et à utiliser, en respectant la durée légale d'amortissement. Selon lui, il serait utile d'actualiser le plan de financement établi en 2021, afin d'avoir une vision de l'utilisation des réserves jusqu'en 2040.

M. Eric Vonlanthen confirme qu'une projection pourrait aller jusqu'en 2050, car la charge supplémentaire liée à la STEP perdurera. Il indique qu'il faudra prévoir environ 900 000 francs par an pour les charges financières de la STEP. Avec les taxes actuelles, il sera nécessaire de prélever environ 500 000 francs par an dans les réserves. Il précise qu'à terme, sur dix ans, la Commune pourra utiliser 5 millions de francs pour le maintien de la valeur, mais pas davantage, même si le total des réserves atteint 10 millions. Il souligne que la situation actuelle conduit à encaisser trop aujourd'hui, alors que dans une dizaine d'années, les recettes seront insuffisantes. Il explique que les contribuables actuels paient pour anticiper les besoins futurs, ce qui est normal dans une perspective de planification à long terme.

Il conclut en indiquant que ces montants ne sont pas perdus, mais qu'ils correspondent à une répartition dans le temps. Il rappelle que des projections peuvent être établies sur 30 ans, après 2031, pour visualiser l'évolution des réserves et des charges.

M. Philippe Stöhr pose une nouvelle question concernant les pertes prévues. Il souligne que la Commune dispose de nombreuses réserves cumulées et demande s'il existe un plan d'utilisation de ces réserves. Il suggère que ce plan pourrait être présenté à l'assemblée.

M. Eric Vonlanthen rappelle que ce point avait déjà été abordé lors de la discussion sur la modification du taux d'imposition. Il indique qu'un tel plan peut être établi, mais précise que ce sont les indicateurs financiers qui poseront des contraintes bien avant l'utilisation des réserves. Il confirme que la réalisation de ce plan reste possible.

Pour terminer, **M. Philippe Stöhr** formule une remarque concernant la planification financière. Il indique que son groupe a étudié la planification pour la période 2026-2030 et qu'il n'est pas convaincu de sa faisabilité. Il précise que, bien que cette planification soit financièrement réalisable, il s'interroge sur la capacité de la Commune à disposer des ressources humaines nécessaires pour mener à bien les projets. Il souligne que, malgré le vote de crédits, de nombreux projets restent en attente ou sont reportés. Certains projets intéressants ou nécessaires, présentés depuis plusieurs années dans les différents comptes financiers, sont continuellement repoussés, voire supprimés.

Il cite plusieurs exemples issus du plan de législature présenté au Conseil général :

- La création d'un skate-park, qui a disparu des prévisions ;
- La rénovation de l'ancienne halle de gym, initialement prévue, repoussée de quatre ans, puis d'une année supplémentaire, et désormais planifiée pour 2029 ;

- La route Chandossel-Wallenried, planifiée une première fois en 2024, puis repoussée en 2026 et à nouveau en 2028-2029 ;
- L'assainissement des panneaux solaires, prévu en 2024, repoussé à 2030 ;
- La déchetterie de Courtepin, initialement prévue en 2025, reportée à 2028.

Il exprime la déception de son groupe face au manque d'informations automatiques concernant ces reports. Il reconnaît qu'un plan financier doit s'adapter, mais constate qu'au vu des investissements réels réalisés ces trois à quatre dernières années, le Conseil communal n'a jamais exécuté plus de 2 à 3 millions de francs de travaux concrets par année.

Selon lui, ce plan financier est irréalisable sans un renforcement concret des moyens, notamment en matière de dotation en personnel, de répartition des dicastères et d'organisation des projets en collaboration avec des partenaires fiables tels que des ingénieurs, géomètres et urbanistes. Il conclut en exprimant l'espérance que les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

M. Dany Horner du groupe « Pluriel-Plural » pose une question générale en lien avec la remarque précédente. Il évoque les augmentations constatées dans certains postes, notamment les transports scolaires et l'informatique, et s'interroge sur la manière dont les économies potentielles sont analysées. Il estime qu'il serait possible de réaliser des économies de quelques pourcents, ce qui serait pertinent au vu des déficits et des charges croissantes attendus à l'horizon 2030-2031.

Il souligne que certains projets planifiés verront leurs coûts augmenter en raison de l'évolution du coût de la vie et des charges. Selon lui, même si le déficit actuel peut être couvert, il serait nécessaire d'optimiser les finances en analysant plus précisément les dépenses. Il propose d'identifier les postes sur lesquels des économies pourraient être réalisées, par exemple en renégociant des contrats ou en réduisant la qualité des prestations.

Il exprime le sentiment que les communes sont parfois perçues comme une « vache à lait », dans la mesure où, une fois le budget voté, les investissements s'enchaînent sans remise en question. Il estime qu'une optimisation plus proactive de la planification financière serait souhaitable.

M. Eric Vonlanthen réagit à cette remarque en précisant que la Commune ne se contente pas d'inscrire des montants sans analyse. Il indique que chaque investissement fait l'objet d'un travail approfondi et que les offres sont systématiquement challengées. Il rappelle que sept personnes qualifiées, disposant de compétences spécialisées, participent à ces analyses et que chaque dicastère, ainsi que les membres du Conseil communal, s'efforcent de trouver les meilleures solutions.

Il souligne que des efforts importants sont réalisés pour obtenir les meilleures offres et autorisations, en exerçant une pression sur les fournisseurs. Il reconnaît toutefois qu'il serait possible, à l'avenir, d'envisager des prestations moins coûteuses, quitte à réduire légèrement la qualité des services. Il précise que, jusqu'à présent, la priorité a été de maintenir des prestations de qualité, sans gaspillage, mais qu'une réflexion pourrait être menée pour ajuster ce niveau si nécessaire.

Il conclut en affirmant que de grands efforts sont déjà consentis pour offrir les prestations au meilleur prix et que des améliorations restent possibles.

M. Pascal Vinard, du groupe « Courtepin Ensemble » indique qu'il est convaincu que le Conseil communal agit au mieux et en toute conscience. Toutefois, il estime que certaines méthodes utilisées pour les investissements sont toujours les mêmes, bien connues au niveau communal et cantonal. Il se réfère à la politique d'approvisionnement et évoque la remarque faite concernant les transports scolaires, où il est nécessaire de rester en dessous du seuil des marchés publics. Il comprend cette contrainte, sachant par expérience que ce travail est complexe et ne doit pas être réalisé dans l'urgence.

Il rappelle l'historique des projets, citant la Ferme Michel et l'école, où les mêmes architectes et entreprises de travaux publics ont été sollicités. Il reconnaît que les marchés publics représentent une contrainte, mais souligne qu'ils permettent d'ouvrir la concurrence. Selon lui, les coûts augmentent régulièrement, ce qui s'explique par la hausse des prix des matériaux et le contexte international, mais il estime qu'une politique d'approvisionnement différente pourrait être envisagée.

Il propose de réfléchir, pour la prochaine législature, à la mise en place d'une logique de plan d'approvisionnement favorisant davantage la compétition, afin d'anticiper les besoins sur une période d'un à cinq ans et de sortir des pratiques habituelles.

M. Eric Vonlanthen remercie pour la remarque, qu'il juge pertinente, et indique que cette réflexion est déjà en cours.

Il n'y a plus de questions ou de remarques sur le sujet. Les débats reprendront après une courte pause.

7.4 Budget des investissements et financements

Le point suivant à l'ordre du jour concerne le budget des investissements et des financements. Il porte sur trois demandes de crédit qui seront présentées individuellement. Après chaque présentation, la prise de position de la commission financière sera lue. Une discussion pourra ensuite avoir lieu pour chaque demande de crédit, avant que celles-ci soient soumises au vote.

7.4.1 Demande de crédit complémentaire de CHF 310 000 pour la réfection canalisation, route, et trottoir de la route de la Bergerie à Wallenried

M. Daniel Aeschlimann explique que, suite au refus cantonal du permis de construire en raison d'un trottoir trop étroit, le service technique a trouvé une solution pour la réfection de cette route. Cette nouvelle solution passe par l agrandissement de la route et donc par un achat de terrain. Pour la réalisation du projet, il a été envisagé de négocier avec les propriétaires afin d'acquérir une bande de terrain de 40 à 50 centimètres, ce qui aurait nécessité la reconstruction des murs existants. Il souligne que cette solution s'avérait difficile, la majorité des propriétaires n'étant pas disposés à céder une partie de leur terrain.

La Commune a donc opté pour une alternative consistant à acquérir une partie du terrain des TPF, qui ont donné leur accord. Cette solution implique un rapprochement de la voie ferrée, nécessitant la construction d'un mur de soutien et la présence permanente de personnel chargé de superviser les travaux pour garantir la sécurité des ouvriers à proximité des voies. Ces contraintes entraînent des coûts supplémentaires qui n'étaient pas prévus initialement.

Suite à une remarque du Conseil général, la voie cyclable a été intégrée directement au projet. Celui-ci sera mis à l'enquête avec cette adaptation, afin de réaliser simultanément la route et la voie cyclable.

Il précise que le coût total du projet s'élève à 310 000 francs, correspondant au crédit supplémentaire demandé. L'objectif est de mettre en conformité la route et le trottoir avec les normes, afin d'assurer la sécurité des enfants se rendant à l'école ou à la gare. Il rappelle que le tronçon actuel présente des lacunes, notamment l'absence de passage piétons sur la route de l'Industrie. Il conclut en sollicitant l'octroi du crédit supplémentaire pour permettre la mise à l'enquête et la réalisation rapide des travaux.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

La commission donne un préavis favorable.

Questions, remarques

M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre Commune » pose une question concernant la piste cyclable. Il souhaite savoir si celle-ci est prévue dans les deux sens ou uniquement dans un sens, en précisant qu'actuellement, les pistes cyclables sont généralement réalisées dans les deux sens.

M. Daniel Aeschlimann indique que la piste cyclable est prévue uniquement à la montée et non à la descente. Il précise qu'il s'agit de traits discontinus sur la chaussée et qu'il vérifiera ce point avec le Service technique.

M. Norbert Haas demande qu'une réflexion supplémentaire soit menée sur cette question.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre Commune » indique qu'il est récemment passé à pied, de nuit, dans le secteur concerné. Il demande si un éclairage est prévu à cet endroit, en précisant qu'un éclairage existe sur l'ancienne commune de Wallenried, mais pas sur celle de Courtepin.

M. Daniel Aeschlimann répond qu'il vérifiera ce point avec le Service technique.

M. Gilles Michaud du groupe « Pluriel-Plural » demande si le montant de 300 000 francs concerne uniquement la construction du muret.

M. Daniel Aeschlimann précise que le muret en pierre mesure 48,5 mètres. Il indique que le projet inclut également des travaux de génie civil, l'élargissement de la route, l'intervention du géomètre pour les conventions entre les communes et les TPF, ainsi que le dédommagement versé aux TPF pour la reprise du terrain. Il mentionne la présence de divers imprévus, notamment les frais liés à la direction des travaux.

Il ajoute que la surveillance des travaux à proximité des voies TPF représente un coût important, estimé à environ un mois et demi, à raison de cinq jours par semaine, neuf heures par jour, pour un tarif de 115 francs de l'heure. Cette estimation correspond aux coûts supplémentaires liés au projet.

Il conclut en précisant que les travaux feront l'objet d'une procédure de soumission, dans l'espoir que les prix proposés par les fournisseurs soient plus avantageux.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Vote :

Le Conseil général accepte à majorité (43 voix) la demande de crédit complémentaire de CHF 310 000 pour la réfection canalisation, route, et trottoir de la route de la Bergerie à Wallenried. Contre : 6 voix, abstention : 1

7.4.2 Demande de crédit de CHF 60 000.- pour l'achat d'étagères mobiles d'archivage à Villarepos

M. Jonas Aebischer rappelle que le projet a débuté en 2024. Après la fusion, les différents lieux d'archivage des anciennes communes ont été conservés. L'objectif est désormais de regrouper l'ensemble des archives. La Commune collabore avec une entreprise spécialisée dans l'archivage et a choisi d'installer les archives à Villarepos, estimant que cet emplacement est le plus approprié.

Le local retenu se situe au cœur du village de Villarepos, à l'adresse « La Tour 7 », à proximité de l'ancienne administration communale. Deux photos sont présentées pour illustrer la manière dont les documents seront archivés.

Les types de documents concernés incluent, par exemple, la convention de fusion Courtepin-Courtaman de 2003, qui établit que la nouvelle commune de Courtepin est officiellement bilingue, un cas unique dans le canton de Fribourg. Les archives comprennent également des documents anciens rédigés à la main ainsi que des photographies historiques.

Il ajoute une précision concernant les coûts : la première offre s'élevait à 80 000 francs, mais après négociation, le montant a été réduit de 25 %, soit à 60 000 francs.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

La commission donne un préavis favorable.

Questions, remarques

M Dany Horner du groupe « Pluriel-Plural » pose une question concernant l'abri PC. Il rappelle qu'il s'agit de places réservées pour les citoyens en cas de catastrophe et demande ce qui est prévu pour garantir ces places dans d'autres locaux. Il s'interroge également sur la pertinence d'investir 60 000 francs si, en cas de catastrophe, il faut libérer ces places en urgence.

M. Jonas Aebischer remercie pour la question et confirme que la Commune est actuellement en déficit de places PC. Il précise que, habituellement, les archives sont stockées dans des abris PC, y compris dans d'autres communes, car ces locaux offrent des conditions favorables au stockage, notamment en matière d'humidité. Il rappelle qu'à Wallenried, l'humidité excessive avait endommagé des archives. Il souligne que le local concerné entrepose déjà des archives et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau local.

M. Dany Horner reformule sa question en demandant comment ces places seront remplacées pour les citoyens.

M. Jonas Aebischer indique que de nouvelles constructions sont prévues à Villarepos. Il ajoute qu'en cas de situation de crise, il serait possible de déplacer une partie des archives afin d'aménager le local pour des places PC.

M. Dany Horner exprime ses réserves, estimant que les nouvelles constructions à Villarepos sont très limitées. Il souhaite que les places PC soient garanties pour les citoyens, rappelant que la Commune est déjà en déficit.

M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » estime qu'en 2025, il est temps de numériser les archives. Il reconnaît que la numérisation prendra du temps,

mais souligne que, dans les grandes entreprises, tous les documents sont désormais numérisés. Il rappelle que les documents papier sont sensibles à l'humidité et suggère que le Conseil communal réfléchisse, pour la prochaine législature, à un projet de numérisation des archives.

M. Jonas Aebischer remercie pour la remarque et la qualifie d'excellente. Il précise qu'il n'en avait pas parlé auparavant, mais indique qu'un nouveau plan de classement a été élaboré dans le cadre de ce projet et accepté par l'État de Fribourg en 2024. Ce plan sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2026. Il ajoute que la Commune prévoit également de numériser l'ensemble des documents conformément à ce plan de classement, tout en conservant un minimum de documents physiques, uniquement ceux qui sont indispensables.

M. Stephan Renz indique qu'il s'agit de la même question que celle posée par M. Daniel Werro. Il précise que, si seuls les documents ayant une valeur originale sont conservés, l'espace disponible devrait être suffisant. Il suppose que le dimensionnement de l'investissement a été optimisé en fonction des besoins.

M. Jonas Aebischer confirme que la Commune utilisera la même structure pour les documents numérisés et les documents archivés. Il précise que, pour le classement physique, des classeurs de différentes couleurs seront utilisés.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Vote :

Le Conseil général accepte à majorité (37 voix) la demande de crédit de CHF 60 000.- pour l'achat d'étagères mobiles d'archivage à Villarepos
Contre : 8 voix, abstention : 5

7.4.3 Demande de crédit de CHF 130 000.- pour pose de panneaux publicitaires digitaux et standards

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique qu'elle présente ce crédit à la place de Mme Gilda Bello. Elle précise que le Conseil communal a l'honneur de soumettre une demande de crédit d'investissement d'un montant de 130 000 francs. Cet investissement a pour objectif de moderniser la communication publique par l'installation de panneaux d'affichage numériques et standards sur le territoire communal.

Elle ajoute que la Commune constate actuellement une prolifération de panneaux publicitaires ou informatifs posés de manière anarchique en bordure de route, souvent sans l'autorisation de la Préfecture. Ce projet vise à réguler cette situation et à améliorer l'esthétique des espaces publics. Les nouveaux supports offriront un canal officiel, visible et moderne, pour diffuser les informations communales ainsi que les annonces locales destinées à la population.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ce crédit de 130 000 francs.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe).

La commission donne un préavis favorable.

Questions, remarques

M. Leon Ruffino s'inquiète de savoir qui aura le droit de publié sur ces panneaux. Il craint que des entreprises privées à but lucratif ne puisse utiliser ce mode de communication.

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique qu'un règlement sera établi afin de clarifier ces points.

M. Leon Ruffino exprime le regret de ne pas avoir eu ce règlement avant le vote du crédit, car il ne souhaite pas voir des publicités commerciales sur des panneaux financés par la Commune, sauf en cas de sponsoring, ce qui serait différent.

Mme Marianne Scherrer Brantschen confirme que les informations nécessaires seront communiquées dès que le règlement sera prêt.

Mme Pierrette Baula du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » demande où seront installés les panneaux et combien sont prévus.

Mme Marianne Scherrer Brantschen, en l'absence de la responsable du dicastère, et après concertation avec ses collègues, précise qu'il y aura deux panneaux digitaux et trois panneaux standards. Le premier panneau digital sera installé devant l'administration communale, le second à la sortie en direction de Morat. Les trois panneaux standards, destinés aux sociétés locales, seront implantés à Villarepos, à Pensier et près de Festisport.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre Commune » demande des précisions concernant la taille et les fonctionnalités des panneaux digitaux.

M. Jonas Aebischer indique que les panneaux numériques permettront la diffusion d'affiches. Ils auront une surface de trois mètres carrés (format portrait 1500 x 2000 mm) et une luminosité de 9000 cd/m².

M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » s'interroge sur la consommation énergétique des panneaux et leur impact écologique. Il demande s'il s'agit de panneaux LED ou d'un système plus énergivore.

M. Daniel Aeschlimann rappelle que la pose d'affiches en bordure de route est interdite sans autorisation préalable de la Préfecture, laquelle est payante. Il précise qu'avec ces panneaux,

les sociétés locales pourront afficher leurs événements en toute légalité. Un règlement est en cours d'élaboration pour définir les ayants-droits et les modalités. Il ajoute que la pose de panneaux d'affichage était une demande du Conseil général en début de législature. Mme Gilda Bello a travaillé sur ce dossier et propose ce soir la solution comprenant deux panneaux LED et trois panneaux grillagés.

Mme Nicole Andrey, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler » se déclare favorable à ce type de projet, mais regrette l'absence d'informations visuelles permettant de mieux se faire une idée. Elle estime qu'il aurait été utile de disposer d'un visuel avant la décision.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Le vote concernant ce point a été effectué deux fois afin d'éviter tout risque de nullité dû à l'absence momentanée de Mme Valérie Riedo qui est allée chercher des piles pour les micros.

Vote :

Le Conseil général accepte à majorité (31 voix) la demande de crédit de CHF 130 000.- pour pose de panneaux publicitaires digitaux et standards
Contre : 15 voix, abstention : 4 voix

7.5 Vote du budget global

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière (voir annexe). La commission donne un préavis positif.

Vote :

Le Conseil général accepte à majorité (48 voix) le budget tel que présenté
Contre : 2 voix, abstention : aucune

8. Postulat du groupe « Courtepin Ensemble » Recensement des équipements de base et de détail situés sur le territoire communal et identification de leur statut juridique (public ou privé)

M. Jean-Luc Barras du groupe « Courtepin Ensemble » présente en premier lieu les raisons qui nous ont amenés le groupe à déposer ce postulat. Certaines canalisations appartenant à la Commune sont situées sous des routes qui n'ont pas été reprises par celle-ci. Ainsi, lorsque des travaux d'entretien ou de réfection de ces canalisations sont nécessaires, ce sont les propriétaires de la route qui doivent assumer la remise en état de la surface carrossable.

Cette situation pose problème à plusieurs niveaux, principalement sur le plan financier. Les propriétaires concernés peuvent-ils s'opposer à la réalisation de ces travaux ou exiger que l'ouverture de la surface se fasse en amont ou en aval de leur propriété afin d'éviter des désagréments et des frais supplémentaires ?

Chaque propriétaire contribue à l'entretien des infrastructures communales par le paiement de taxes. Or, lorsque ces infrastructures n'ont pas été reprises par la Commune, les frais d'entretien lui incombent, ce qui crée une inégalité lors de la vente ou de la transmission d'une propriété. Il est peu probable que l'appartenance de ces infrastructures soit évoquée, tout simplement parce que cette situation n'est souvent pas connue de l'ancien propriétaire. Dans ce cas, le nouveau propriétaire ignore que des frais d'entretien ou de réfection peuvent potentiellement lui être facturés.

Cette situation pourrait également avoir des conséquences sur la valeur du bien vendu, acheté ou transmis. La possibilité de se référer à une liste des infrastructures précisant si elles appartiennent à la Commune ou à un particulier éviterait les conflits et litiges susceptibles de retarder les travaux d'entretien ou de réfection, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes.

Nous formulons donc le postulat suivant : Sur le territoire de notre Commune, de nombreux équipements - tels que routes, trottoirs, réseaux de canalisations, bassins de rétentions, etc. - ont été construits dans le cadre de développements immobiliers, notamment de quartiers (PAD / PED). Pour les nouveaux quartiers, la Commune a exigé que les infrastructures soient financées par les promoteurs privés et réalisées en conformité avec les normes en vigueur, puis reprises par la Commune pour un franc symbolique, cette dernière en assurant dès lors l'entretien et la rénovation à ses frais. Ces équipements font, par conséquent, désormais partie du patrimoine communal alors même qu'ils peuvent se situer physiquement sur des biens fonds privés (collecteurs d'évacuation des eaux liés à la topographie du terrain).

Or, la Commune ne reprend pas systématiquement ces équipements.

Afin d'avoir une vue d'ensemble complète et actualisée de la situation sur la totalité du territoire communal - y compris les communes fusionnées de Courtaman, Barberêche, Wallenried et Villarepos, nous demandons au Conseil communal de recenser, respectivement de lister l'ensemble des équipements (de base et de détail) situés sur le territoire communal (routes, trottoirs, réseaux de canalisation, bassins de rétention, etc.) et de préciser pour chacun de ces équipements s'il est propriété de la Commune ou d'un particulier.

M. Daniel Aeschlimann indique que le Conseil communal a pris connaissance du postulat relatif au recensement des équipements de base et de détail sur l'ensemble du territoire communal, en précisant leur statut juridique, public ou privé. Il souligne que la réalisation d'un tel recensement représenterait un travail considérable, puisqu'il faudrait lister toutes les infrastructures privées non reprises par la Commune dans les différents quartiers des communes fusionnées.

Il précise que la vérification de l'état des installations, notamment des conduites, nécessiterait des inspections techniques spécialisées, incluant des relevés par caméra, ce qui serait extrêmement coûteux et complexe. Il rappelle également la décision du Conseil communal du 12 juillet 2021, selon laquelle la Commune ne reprend plus systématiquement les

infrastructures des quartiers privés, sauf si le Conseil communal estime qu'une telle reprise présente un intérêt pour l'ensemble de la population. La loi prévoit que c'est le Conseil communal qui décide de la reprise ou non d'une infrastructure.

M. Daniel Aeschlimann insiste sur l'importance de la protection des données personnelles : la Commune ne peut en aucun cas communiquer le nom des propriétaires privés. Seules les données publiques disponibles sur « géoportail » peuvent être utilisées. Il ajoute qu'il convient de s'interroger sur l'utilité de ces informations et sur la manière dont elles seraient exploitées avant d'engager un travail aussi conséquent.

Enfin, il rappelle que toutes les démarches doivent être guidées par l'intérêt général et non par des intérêts individuels.

En conclusion, le Conseil communal estime que ce travail serait disproportionné par rapport aux objectifs visés et propose au Conseil général de refuser ce postulat.

Questions, remarques

M. Cédric Monney, du groupe « Pluriel-Plural » indique que la réflexion présentée va trop loin par rapport à la demande formulée dans le postulat. Il précise que celui-ci ne vise pas à établir un état des lieux concernant la qualité des canalisations, mais simplement à les lister afin de déterminer si elles relèvent du domaine public ou privé.

Il souligne qu'il suffit, comme cela a été mentionné, de consulter « géoportail » ou le registre foncier pour savoir si ces infrastructures appartiennent à la Commune ou à des privés. Selon lui, ce travail n'est pas excessif et consiste simplement à vérifier les informations disponibles dans les registres.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Vote :

Le Conseil général refuse à la majorité (20 voix) le postulat du groupe « Courtepin Ensemble» concernant le recensement des équipements de base et de détail situés sur le territoire communal et identification de leur statut juridique (public ou privé)
Pour : 19 voix, abstention : 11 voix

9. Communications du Conseil communal

M. Martin Moosmann, Syndic, rappelle que le poste de Secrétaire de langue maternelle allemande pour le service technique est toujours à repourvoir. Toute publicité pour ce poste est la bienvenue.

Il informe également qu'une demande visant à organiser l'élection du Conseil communal selon le système proportionnel a été déposée au secrétariat communal. Cette demande a été reconnue comme valide. En conséquence, l'élection du Conseil communal se déroulera selon le mode proportionnel, ce qui implique qu'il n'y aura pas de second tour.

M. Mario Wüthrich présente deux points concernant l'aménagement du territoire.

Concernant la zone Michel, un examen préalable a été déposé auprès du SECA pour le PAD, ainsi qu'une adaptation du PAL. Le retour reçu est globalement positif, ce qui devrait permettre une mise à l'enquête courant ou fin mars, au plus tard.

Il précise également qu'une mise à l'enquête publique a été ouverte il y a deux semaines pour le PAD Kreuzmatte, situé légèrement au-dessus de l'ancien Marais. Cette enquête restera ouverte jusqu'au 12 janvier, la durée ayant été prolongée en raison des jours fériés.

Enfin, il mentionne les travaux préparatoires liés à l'harmonisation du PAL, comprenant notamment une étude de densification réalisée par l'urbaniste, ainsi que l'élaboration d'un premier projet territorial, qui servira de base pour cette harmonisation.

M. Jonas Aebischer indique que, concernant le projet de la ferme Michel, le Conseil communal a décidé de reporter le vote au mois de mars, afin de pouvoir présenter un devis plus précis. Il précise qu'une séance spéciale sera organisée pour ce projet, compte tenu de l'importance de l'investissement.

Mme Marianne Scherrer Brantschen indique avoir plusieurs communications à transmettre. Elle commence par des explications concernant la révision des subventions pour la crèche et l'AES (accueil extrascolaire).

Suite à l'augmentation des tarifs pour les structures d'accueil (Association « Carré de sable »), la Commune a été invitée par le SEJ à procéder à une révision de la tabelle de subvention destinée aux parents. En 2024, il avait été proposé de répartir l'augmentation des tarifs de manière équitable entre les parents et la Commune. Pour la nouvelle proposition, les recommandations cantonales ont été appliquées, ainsi que les critères définis par la loi sur les structures d'accueil extra-familiales de jour. Ces critères sont intégrés dans la tabelle sans être énumérés ici.

L'analyse réalisée sur la base des subventions en vigueur en 2025 montre que la majorité des familles bénéficiaires se situe dans la tranche des revenus moyens. Dans le cadre de cette révision, le nombre de paliers a été réduit de 38 à 28, afin d'harmoniser la tabelle avec celles utilisées dans les autres communes du district du Lac. La nouvelle tabelle de subvention entrera en vigueur en janvier 2026. L'objectif est de mieux soutenir les familles de manière équitable et d'accéder à la demande d'augmentation des subventions pour les parents.

Mme Marianne Scherrer Brantschen poursuit avec une information concernant la direction des écoles. L'école primaire francophone de Courtepin est actuellement dirigée par plusieurs directrices ad interim, Mme Noorjan étant partiellement en arrêt maladie. L'école germanophone accueille une nouvelle directrice, Mme Anne-Sylvie Hess, qui a pris ses fonctions le 1er décembre 2025.

Mme Marianne Scherrer Brantschen transmet les informations communiquées par Mme **Gilda Bello**. Elle indique que la réception des jeunes citoyens a eu lieu le 7 novembre. La Commune

a envoyé 66 invitations, 9 personnes se sont excusées et 13 jeunes ont participé à l'événement. Elle précise que ce fut un moment convivial et riche en échanges.

Elle informe également que l'administration communale a inauguré la Route de Noël le 1er décembre 2025, en remerciant les organisateurs pour leur travail, qui a permis des interactions enrichissantes avec les citoyens.

Elle mentionne que le thé dansant s'est tenu le 30 octobre 2025 à la salle de Festisport. Sur plus de 900 aînés invités, 30 ont participé, ainsi que quelques personnes extérieures à la Commune.

Elle poursuit en indiquant que le Pumptrack mobile est actuellement accessible à Wallenried jusqu'au 15 décembre, la Commune ayant obtenu une prolongation.

Concernant les spectacles, elle précise que deux spectacles familiaux ont eu lieu le 26 octobre avec le duo « full house » et la présence de 50 spectateurs. Un goûter a été offert aux enfants. Pour les prochains événements, la Commune accueillera deux humoristes : Cinzia Cattaneo le 9 janvier et Lord Betterave le 29 mai.

10. Réponses aux questions de la séance précédente

M. Régis Mettraux, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler » présente la question relative au suivi des investissements

Il constate qu'un nombre important d'investissements approuvés par le Conseil général sont toujours en phase de projet ou de réalisation et ne sont donc pas finalisés. Afin que tous les membres du Conseil général soient en mesure de suivre la situation et les avancées, serait-il possible d'avoir un tableau récapitulatif listant les investissements non finalisés et leur statut ? Ce tableau devrait être actualisé au minimum tous les trois mois.

Cela faciliterait la communication et éviterait de nombreuses questions quant au statut des différents investissements en cours de réalisation.

M. Eric Vonlanthen indique qu'une information est déjà disponible sur le cloud. Il précise que l'administration communale publie tous les trois mois une liste des dossiers en cours, avec indication de l'étape correspondante. Il invite à signaler toute information manquante.

Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler » présente une question déposée par son groupe et signée par un peu moins de la moitié des conseillers généraux. Son groupe souhaite connaître la position du Conseil communal concernant la possibilité pour les groupes politiques représentés au Conseil général de disposer, sous certaines conditions, de salles communales pour mener leurs activités internes (réunions, préparation de séances, discussions thématiques, etc.).

- Est-ce que cette option a déjà été envisagée ?
- Le Conseil communal serait-il favorable à l'étude d'un tel dispositif dans le futur ?
- Quelles seraient, selon lui, les contraintes ou conditions éventuelles à considérer dans ce cadre ?

Cette question vise à ouvrir un dialogue constructif et informel sur un usage équitable des ressources communales par les groupes politiques élus.

M. Martin Moosmann répond aux trois questions posées:

Concernant la première question, il indique que le sujet a déjà été envisagé au début de la législature et qu'une réponse avait été donnée à ce moment-là, en tenant compte des contraintes existantes.

Pour la deuxième question, il précise que le Conseil communal est favorable à l'étude et que le nouveau Conseil communal prendra ce sujet en charge.

Enfin, pour la troisième question relative aux conditions éventuelles, il confirme qu'il y en aura, car le plan d'occupation des salles est en cours d'élaboration et n'est pas encore finalisé. Il ajoute que des réflexions seront menées sur les possibilités.

M. Moosmann conclut en profitant de son intervention pour adresser, au nom du Conseil communal, ses vœux de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil, en les invitant à profiter de ces quelques jours avant la reprise en 2026.

11. Divers

M. Mario Wüthrich souhaite apporter des précisions concernant l'agglomération. Il indique que le Conseil communal a récemment reçu la visite de Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine, afin de discuter en détail de ce sujet. Il explique que la future organisation de l'ARS (Association régionale Sarine) ne regroupera que les communes du district de la Sarine et reprendra l'ensemble des activités auparavant assurées par l'agglomération.

Les autres communes, notamment celles du district du Lac, du district de la Singine, pourraient bénéficier de l'expertise des collaborateurs de l'ARS pour présenter des projets d'agglomération susceptibles d'être subventionnés par la Confédération et le Canton. Il précise que l'ancienne agglomération sera dissoute et qu'une grande partie de ses activités sera reprise par l'ARS.

Il ajoute que les communes lacoises et singinoises pourraient participer au programme des projets d'agglomération moyennant la conclusion d'un contrat avec l'ARS. À ce jour, le Conseil communal n'a pas encore pris de décision concernant l'opportunité de participer au prochain programme des projets d'agglomération (PA6). Une décision devra être arrêtée au plus tard en septembre 2026 afin de permettre une participation dès 2027 au nouveau programme.

M. Baptiste Esseiva, du groupe « Pour notre Commune » indique avoir été invité par la Préfète à discuter du PA6. Il informe que toutes les communes du district de la Singine ont adhéré au PA5 pour le programme de la mobilité. Les communes lacoises de Misery-Courtepin et Courtepin, ne participent pas au PA5.

Il souligne, comme cela a déjà été mentionné lors de précédentes séances du Conseil général, qu'il est important de saisir cette opportunité avant qu'elle ne soit plus d'actualité. Il précise qu'il pourrait y avoir des projets intéressants pour Courtepin, notamment la création d'une voie douce entre Pensier et Courtepin. Ces projets pourraient bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 40 % de la part de la Confédération.

M. Leon Ruffino remercie le Conseil communal pour les décos installées à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il souligne qu'après un retour de l'étranger, il est agréable de retrouver un village et une commune illuminée.

M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis », qui avait précédemment fait une remarque concernant la consommation électrique, indique partager l'avis exprimé et estime que, si les décos sont équipées de LED, la consommation reste limitée.

Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble », souhaite éviter l'envoi d'un courriel au service technique et apporte une réponse à la question relative au nombre de pistes cyclables sur la route de la Bergerie. Elle précise que, selon le « Fahrplan vélo », afin de permettre aux voitures de se croiser, la largeur minimale de la route doit être de 4,5 mètres, et celle d'une piste cyclable de 1,5 mètre. Étant donné que la route mesure 6 mètres, il est techniquement impossible d'y aménager deux pistes cyclables. Elle rappelle également que les enfants jusqu'à 12 ans sont autorisés à circuler sur le trottoir.

M. Gilles Michaud du groupe « Pluriel-Plural » relève que lors de la présentation du budget, une remarque a été fait concernant une dépense de 12 000 francs pour la réfection de la toiture de Festisport en 2025. Il demande des précisions concernant l'installation des panneaux solaires, la production actuelle d'électricité et s'interroge sur l'étanchéité de la salle.

M. Jonas Aebischer prend note des questions et indique qu'il y répondra lors de la prochaine séance.

M. Gilles Michaud du groupe « Pluriel-Plural » demande, concernant le projet Ferme Michel, si un projet concret sera présenté avant la décision sur le financement, étant donné que M. Wüthrich a indiqué que la mise à l'enquête serait prête aux alentours de mars.

M. Mario Wüthrich précise que le PAD relatif à la ferme Michel sera mis à l'enquête. Suite à l'examen préalable, certains ajustements ont été apportés. Il indique que cette partie du projet, à savoir le PAD, pourrait être prêté d'ici fin mars.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général indique que, si aucun autre point n'est soulevé, la séance se poursuit avec la partie festive. Elle souligne que la Commune de Courtepin est particulièrement bien illuminée en cette période de l'Avent et adresse ses félicitations pour la décoration réussie des lampadaires ainsi que pour l'arbre installé devant l'administration communale, en espérant qu'il s'agisse de lampes LED.

Elle exprime ensuite ses remerciements à l'ensemble des conseillers communaux et généraux, ainsi qu'à Anne et Chantal pour leur soutien tout au long de l'année. Elle remercie également Béatrice et Shahin pour leur travail souvent moins visible, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune pour leur engagement.

Dans l'esprit de l'hôtel à insectes construit ensemble cet automne près de l'administration communale, elle rappelle qu'une commune comme Courtepin est une entité aux multiples facettes, parfois complexe, qui coopère, connaît des divergences, mais se retrouve toujours pour atteindre un objectif commun. Le cadeau de Noël offert cette année symbolise la part de chacun dans ce résultat collectif.

Elle précise que, bien que la législature 2021-2026 n'est pas encore totalement achevée, elle souhaite adresser un chaleureux remerciement à toutes les personnes impliquées dans le travail accompli durant ces cinq années et invite à jeter un regard rétrospectif et à être fier du chemin parcouru ensemble.

Elle annonce que le groupe « Courtepin ensemble » servira l'apéritif à l'issue de la séance afin de permettre à tous de célébrer ensemble la fin de l'année. Un grand apéritif, éventuellement suivi d'une fête informelle, sera organisé après la prochaine séance du 4 mars 2026 pour marquer la clôture définitive de la législature.

La séance est levée à 22h20

Pour le Conseil général

La Présidente :

Cornelia Rolli Salathe

La Secrétaire :

Chantal Perroud